

MAIRIE D'AMMERSCHWIHR

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

**PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR SÉCHERESSE EN ÉTÉ 2026 POUR LES PARCELLES EN NATURES
DE CULTURE « VIGNES », « TERRES » ET « PRES »**

**AVIS AUX
CONTRIBUABLES**

**Les contribuables sont prévenus que les listes
des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au
titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant
de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à
partir du 16 octobre 2026**

À Ammerschwihr

Le 15 octobre 2026

Le Maire, Marc SCHIELE



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.



FINANCES PUBLIQUES